



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

243

DM29

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

PIPELINE SAINT-LAURENT

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

SUR L'ENVIRONNEMENT

Amiante
Bellechasse
Lévis
Montmagny
Nouvelle-Beauce
St-Georges

Le 6 avril 2007

Présentation de la Chambre de commerce régionale De Chaudière-Appalaches (CCRCA)

La Chambre de commerce de la région Chaudière-Appalaches regroupe une vingtaine de chambres de commerce locales dont celles de Lévis, St-Georges, l'Amiante, Montmagny, Bellechasse, Beauceville, Disraeli, East-Broughton, Nouvelle-Beauce, St-Côme Linière, St-Ephrem, St-Frédéric, St-Joseph de Beauce, St-Martin, St-Prosper, Ste-Croix de Lotbinière, Ste-Justine, Tring-Jonction, Jeune chambre de Lotbinière.

La mission de la Chambre régionale est de représenter les chambres de commerce locales auprès de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), et des autres instances socio-économiques et politiques régionales et nationales.

Elle leur permet ainsi de travailler en synergie pour obtenir un impact régional plus important. C'est en somme une courroie de transmission pour les bons coups de chacune des chambres locales. Cela contribue à augmenter l'efficacité des représentations faites par le monde des affaires. Nous souhaitons contribuer ainsi plus activement au développement socio-économique de la grande région de la zone Chaudière-Appalaches.

1. Objet de notre intervention

La Chambre de Commerce Régionale de Chaudière-Appalaches vous soumet respectueusement les objets de notre intervention comme suit dans le projet de construction du pipeline Saint-Laurent :

- 1.1 La sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers raffinés au Québec et en Chaudière-Appalaches est vitale pour notre économie;
- 1.2 L'économie en Chaudière-Appalaches repose en bonne partie sur les P.M.E. manufacturières et sur les secteurs agricole et agroalimentaire vulnérables aux variations des coûts de production incluant ceux de l'énergie;
- 1.3 Le promoteur du projet a maximisé ses efforts pour réduire les impacts sur les populations et l'environnement des régions situées sur le parcours du pipeline;
- 1.4 Le promoteur négocie de bonne foi avec les propriétaires des terrains situés sur le tracé du pipeline et avec les autorités locales pour s'assurer du respect de toutes les lois et règlements pertinents;
- 1.5 Les retombées économiques lors de la construction profiteront à l'ensemble du Québec et aussi à la population et aux travailleurs de Chaudière-Appalaches.

2.0 Argumentaire

2.1 Capacité de raffinage

Au fil des ans 4 raffineries ont fermé au Québec et 3 ont aussi fermé en Ontario.

De 1980 à 2007, la capacité de raffinage de pétrole au Québec et en Ontario a donc diminué respectivement de 26.9% et de 35.5% comme suit :

| | 1980 barils/jour | 2007 barils / jour | Diminution (%) |
|---------|---------------------|-----------------------|-------------------|
| Québec | 642, 000 | 469,000 | 26.9% |
| Ontario | 595,000 | 384,000 | 35.5% |

L'autosuffisance au Québec en produits pétroliers raffinés (essence, diesel, huile à chauffage, carburant d'avion) s'est donc détériorée de manière significative. Il existe un écart entre l'offre et la demande pour le Québec et l'Ontario d'environ 100,000 barils / jour de produits pétroliers. Cet écart doit être comblé par l'importation de produits raffinés qui doivent être transportés par navire et par train.

La construction du pipeline Saint-Laurent couplée à l'augmentation de la capacité de raffinage de 50 000 barils / jour à la raffinerie Ultramar de Lévis contribuera donc à restaurer en partie l'autosuffisance du Québec en produits pétroliers raffinés.

2.2 Transport sécuritaire des produits pétroliers

Le transport du pétrole brut ou raffiné par pipeline est sans conteste plus sécuritaire et potentiellement moins dommageable pour l'environnement que par tout autre moyen (train, camion, navire).

Le déplacement quotidien de 50 000 barils / jour de produits pétroliers raffinés de Lévis à Montréal-Est pose certainement plus de risques potentiels que l'utilisation d'un pipeline enfoui sous la surface du sol.

De plus, la possibilité de construire de nouvelles raffineries de pétrole au Québec et en Ontario devient de moins en moins faisable compte tenu des restrictions de nature environnementale et la résistance des populations vivant dans les régions susceptibles d'accueillir de tels projets.

L'agrandissement des raffineries existantes et le transport **sécuritaire** des produits raffinés constituent donc en partie une solution à l'insuffisance de produits pétroliers raffinés au Québec.

2.3 Compétitivité des industries au Québec et en Chaudière-Appalaches

L'augmentation de la capacité de raffinage de l'usine d'Ultramar à Lévis jumelée à la construction du pipeline Saint-Laurent augmentera l'offre de produits pétroliers raffinés au Québec ce qui devrait réduire quelque peu la pression sur les prix (tous autres paramètres demeurant constants). Tout relâchement sur les prix, si minime soit-il, aurait un impact favorable sur les P.M.E. en Chaudière-Appalaches et ailleurs au Québec.

2.4 Impacts économiques de la construction

Des retombées économiques directes et indirectes de près de 140 millions \$ sont anticipées de ce projet de construction sur sa durée d'un an. 1 600 travailleurs retireront 70 millions \$ en salaires et les gouvernements fédéral et provincial retireront ensemble 15 millions \$ en taxes et impôts.

Par la suite, l'opération du pipeline générera des dépenses annuelles de près de 6 millions \$ dont plus de 2 millions en taxes municipales et scolaires.

2.5 Citoyen corporatif responsable

Le promoteur Ultramar a compris dès le début la nature et l'ampleur des enjeux économiques mais aussi les enjeux environnementaux et sociaux.

Il a négocié de manière responsable avec les propriétaires de boisés privés et les producteurs agricoles l'acquisition de terrains situés le long du tracé sur une base mutuellement acceptable. L'expertise et la notoriété de l'U.P.A. (Union des producteurs agricoles) a été mise à profit pour satisfaire les parties en présence.

Le tracé du pipeline a été ajusté à de multiples reprises pour respecter les contraintes environnementales, biologiques et architecturales.

Le processus s'est déroulé de manière transparente afin d'informer les individus et organismes préoccupés par le projet.

3.0 Conclusion

Compte tenu que :

- Le pipeline Saint-Laurent (couplé à l'augmentation de la capacité de raffinage de l'usine de Lévis) contribuera de manière significative à améliorer la sécurité des approvisionnements en produits pétroliers raffinés au Québec;
- La sécurité du transport des produits pétroliers raffinés de Lévis à Montréal-Est sera grandement améliorée;
- Les impacts de la construction de cet ouvrage sur l'environnement et sur les populations seront relativement minimes;
- Les retombées économiques seront positives et significatives pour plusieurs régions du Québec.

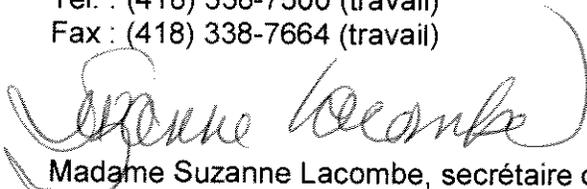
La Chambre de Commerce Régionale Chaudière-Appalaches (CCRCA) de concert avec la FCCQ et les autres Chambres de commerce concernées par le projet donne son appui à la construction du pipeline Saint-laurent.



Madame Karine Veilleux, présidente de la CCRCA,
Chambre de commerces de Saint-Georges-de-Beauce
Tél.: (418) 228-7879 (C.C.)
Tél. : (418) 228-8969 (travail)
Fax : (418) 228-8074 (C.C.)



Monsieur Pierre Laroche, vice-président de la CCRCA,
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Amiante (Thetford Mines)
Tél. : (418) 338-4551 (C.C.)
Tél. : (418) 338-7500 (travail)
Fax : (418) 338-7664 (travail)



Madame Suzanne Lacombe, secrétaire de la CCRCA,
Chambre de Commerce de Montmagny
Tél.: (418) 248-3111 (C.C.)
Fax : (418) 241-5779 (C.C.)